

PAR COURRIEL

Le 23 mai 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 53501 - Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 avril dernier, concernant les lots 181-1 et 181 à Beloeil.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 21 décembre 2006 (2 pages);
2. Rapport d'inspection, 11 juin 2009 (3 pages);
3. Rapport d'inspection, 16 avril 2009 (4 pages);
4. Avis d'infraction, 1^{er} avril 2009 (2 pages);
5. Rapport d'inspection, 13 février 2009 (4 pages);
6. Rapport d'inspection, 28 janvier 2009 (5 pages);
7. Rapport d'inspection, 11 février 2008 (3 pages);
8. Rapport d'inspection, 12 juillet 2007 (3 pages);
9. Rapport d'inspection, 31 mai 2007 (4 pages);
10. Rapport d'inspection, 10 mai 2007 (7 pages);
11. Avis d'infraction, 12 avril 2007 (2 pages);
12. Rapport d'inspection, 21 mars 2007 (5 pages);
13. Rapport d'inspection, 14 mars 2006 (4 pages);
14. Avis d'infraction, 10 mars 2005 (2 pages);
15. Rapport d'inspection, 9 février 2005 (5 pages);
16. Avis d'infraction, 20 mars 2000 (2 pages);
17. Rapport d'inspection, 8 mars 2000 (5 pages).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A 2.1, r. 3) des frais de 23,56 \$ sont applicables, soit 62 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,65 \$ est soustraite, réduisant les frais à 15,91 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 15,91 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et

transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (3)

Longueuil, le 21 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
400370049

Objet : Site de neiges usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 octobre 2006, reçue le 20 octobre 2006 et complétée le 21 décembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter un dépôt de neiges usées sur les lots P-181 et P-181-1 du cadastre de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil, dans la ville de Beloeil, municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 novembre 2006, signée par Jean-Luc Comeau, ingénieur, concernant une coupe idéalisée et la localisation de deux piézomètres;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 novembre 2006, signée par Martine Vallière, c.a., directrice générale, concernant la demande de certificat et un engagement à réaliser le suivi des eaux traitées;

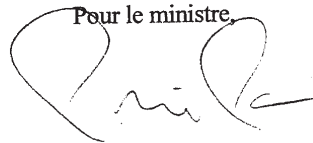
- Demande de certificat d'autorisation, datée du 20 octobre 2006, signée par Jean-Luc Comeau, ingénieur;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 janvier 2006, signée par Dave William, ingénieur junior, concernant la présentation d'un engagement de la Ville à réaliser le suivi des eaux de surface et des eaux souterraines;
- Plans et devis numéro ENV07219, datés d'octobre 2000 et révisés en novembre 2004, signés et scellés par Enrico Fluet, ing., M. Env.;
- Document intitulé « Gestion des neiges usées », daté de octobre 2000, signé par Enrico Fluet, ing., M. Env., concernant la présentation de l'étude hydrogéologique et de nombreux renseignements sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/EG/jl

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : 15-06-2009

Intervention SAGIR : 300502136

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 11-06-2009

HEURE : Arrivée :

Départ :

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS

BUT : Vérifier s'il y a eu des travaux correctifs suite à la dernière inspection où de l'eau de fonte se rendait directement au cours d'eau sans passer par le bassin de décantation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300502136

Date de rédaction : Le 15-06-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je fais le tour du terrain et je constate qu'il y a eu ajout de terre du côté du ruisseau (extérieur de la bande riveraine) afin de rediriger les eaux de fonte vers le bassin de décantation.



Photos 1 et 2 : Ajout de gravier afin d'éviter que l'eau de fonte ruisselle directement dans le cours d'eau.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite et à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

3. CONCLUSION

Des travaux correctifs ont été effectués, l'eau de fonte se dirige vers le bassin de décantation.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300502136

Date de rédaction : Le 15-06-2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 15-06-2009

Vérifié par :

Date : 09-06-09

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
Intervention SAGIR : 300491170

Date de rédaction : 4-05-2009
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 16-04-2009

HEURE : Arrivée : 14 :33

Départ : 14 :58

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Nom / Adresse

Rencontre oui [] non [x]

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS

BUT : Vérifier s'il y a eu retrait des neiges déposées dans la zone de protection de 30 mètres du ruisseau.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300491170

Date de rédaction : Le 04-05-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je fais le tour du terrain et je constate qu'il y a eu, effectivement, retrait de la majorité de la neige qui avait été déposée dans la bande de protection de 30 mètres du ruisseau.

Je remarque également que des eaux de fonte ruissellent directement au ruisseau sans se rendre au bassin de décantation.



Photo 1 : Retrait de la neige qui avait été déposée dans la zone de protection.



Photo 2 : Retrait de la neige qui avait été déposée dans la zone de protection.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300491170

Date de rédaction : Le 04-05-2009



Photo 3 : Retrait de la neige qui avait été déposée dans la zone de protection.



Photos 4-5 : Eaux de fonte qui ruissellent directement au ruisseau sans se rendre au bassin de décantation.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite et à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300491170

Date de rédaction : Le 04-05-2009

3. CONCLUSION

Des travaux correctifs ont été effectués. Il y a eu le retrait de neige dans la zone de protection de 30 mètres de protection du ruisseau.

Selon le CA, les eaux de fonte devaient tous passer par le bassin de décantation avant de se déverser dans la rivière.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

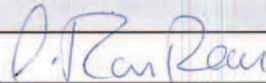
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'aviser la ville concernant les eaux de fonte afin que des correctifs soient effectués.

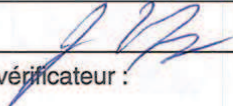
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau



Date : 4-05-2009

Vérifié par :



Date : 09-05-09

Commentaires du vérificateur :

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 1^{er} avril 2009

AVIS D'INFRACTION

Ville de Beloeil
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
400558854

Objet Exploitation du lieu d'élimination de neige en non-conformité au certificat d'autorisation émis le 21 décembre 2006, lots 181 et 181-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu de Beloeil, ville de Beloeil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée les 28 janvier et 13 février 2009 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Procéder à l'exploitation du lieu d'élimination de neige identifié en rubrique en non-conformité au certificat d'autorisation délivré le 21 décembre 2006. Des neiges ont été déposées à l'intérieur de la zone de protection de 30 mètres devant être respectée en bordure du ruisseau des Trente allant même jusqu'à empiéter à l'intérieur de la bande riveraine de 10 mètres de ce cours d'eau. La présence de cette neige rend inaccessible le chemin d'accès devant permettre d'accéder au système de captage et de traitement des eaux de fonte.

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 123.1

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



Nous vous demandons donc, dans le cadre de l'exploitation de votre lieu d'élimination de neige, de prendre les mesures nécessaires visant le respect des dispositions et exigences contenues au certificat d'autorisation qui vous a été délivré.

En regard de la situation actuelle où des neiges ont été déposées à l'intérieur de la zone de protection de 30 mètres du ruisseau des Trente, veuillez procéder sans délai au retrait de ces neiges en les ramenant à l'intérieur de la zone autorisée sur votre site de manière à ce que la totalité des eaux de la fonte des neiges qui y sont présentes soit captée et traitée conformément au certificat d'autorisation qui vous a été délivré.


Veuillez nous confirmer dès réception du présent avis les suites qui y seront données pour vous y conformer.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/CR/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : 12-03-2009

Intervention SAGIR : 300485376

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 13-02-2009

HEURE : Arrivée :

Départ :

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	9			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72

BUT : Suite à la conversation avec monsieur Brunelle et au fait que nous ne réussissions pas à se trouver des disponibilités pour une inspection conjointe, je souhaite refais certaines vérifications afin de m'assurer que les dispositions prévues au CA sont respectées (aucune neige ne doit être entreposée sur le bord du Ruisseau des trente, 30 mètres).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485376

Date de rédaction : Le 12-03-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je refais le tour du terrain et fais les mêmes constats qu'à l'inspection du 28 janvier 2009.

- Il n'y a pas de chemin de 20 mètres du côté du cours d'eau comme au plan. De la neige y a été déposée.
- À certains endroits, on retrouve de la neige entreposée dans la bande riveraine du cours d'eau (rive de 10 mètres).
- Les 30 mètres de protection prévus au CA ne sont pas respectés.



RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485376

Date de rédaction : Le 12-03-2009



Photos 1 à 9 : Présence de neige dans les 30 mètres de protection pour le cours d'eau prévus au CA (10 mètres de bande riveraine et 20 mètres un chemin pour se rendre au bassin de décantation).

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vue sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite et à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

3. CONCLUSION

Le CA n'a pas été respecté, il n'y a pas 30 mètres de protection pour le cours d'eau.
Il y a d'infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485376

Date de rédaction : Le 12-03-2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 12-03-2009

Vérifié par :

Date : 09-03-07

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : 2-02-2008

Intervention SAGIR : 300485507

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 28-01-2009

HEURE : Arrivée : 11 :11

Départ : 12 :06

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	5			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72

BUT : Vérifier si les dispositions prévues au CA sont respectées (aucune neige ne doit être entposée sur le bord du Ruisseau des trente, 30 mètres).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485507

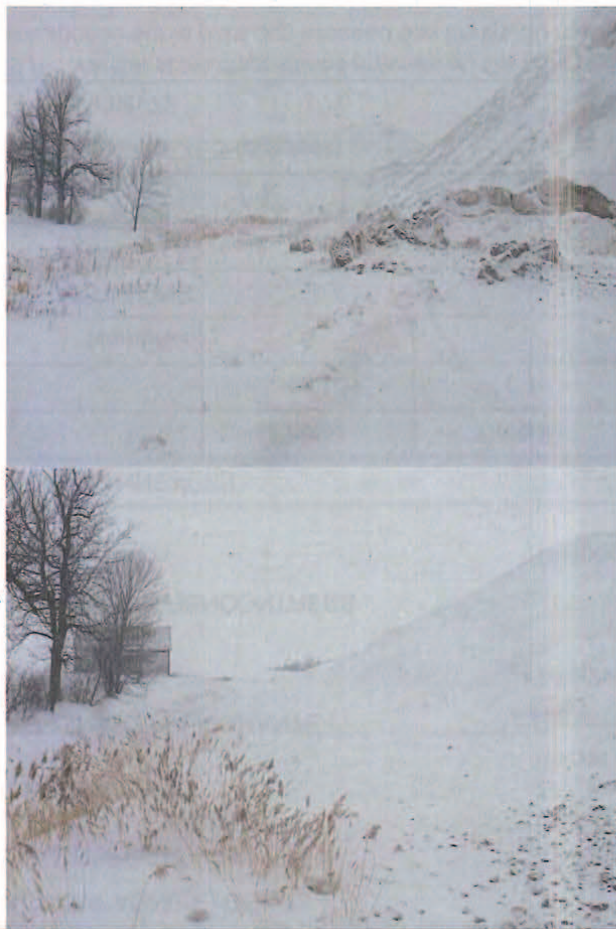
Date de rédaction : Le 02-02-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

J'arrive sur les lieux et constate que :

- Le site est désert, il n'y a aucun travailleur
- Il n'y a pas de chemin de 20 mètres du côté du cours d'eau comme au plan. De la neige y a été déposée.
- À certains endroits, on retrouve de la neige d'entreposer dans la bande riveraine du cours d'eau (rive de 10 mètres).
- Les 30 mètres de protection prévus au CA ne sont pas respectés.



RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485507

Date de rédaction : Le 02-02-2009



Photo 1 à 3 : Présence de neige dans les 30 mètres de protection pour le cours d'eau prévus au CA (10 mètres de bande riveraine et 20 mètres un chemin pour se rendre au bassin de décantation).



Photo 4 : Coté nord-est du site. Aucun chemin aménagé pour se rendre au bassin de décantation.



Photo 5 : Vue d'ensemble du site de dépôt à neige.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite et à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485507

Date de rédaction : Le 02-02-2009

02-02-2009

Le dossier papier était entre les mains d'Éric Gagné, analyste au DGAER.
Il a reçu une lettre de la ville (19 novembre 08) en réponse à la lettre envoyée rappelant la gestion des neiges en situation d'urgence (31 octobre 2008).
Monsieur Comeau de la ville répond, entre autres, dans la lettre que la ville a trouvé une nouvelle méthode de mise en place de la neige qui leur permettra d'accumuler un volume de neige additionnelle d'environ 20%.
Monsieur Gagné n'a pas donné suite à cette lettre afin de connaître les détails de la nouvelle méthode.
Je demande à Monsieur Gagné de me transmettre le dossier

11-02-2009

Réception du dossier.
Communication avec Monsieur Comeau :
La gestion des neiges n'est pas son département. Il s'occupe seulement des demandes de CA pour les sites de dépôt à neige.
Pour ce qui est de la méthode, il m'informe que c'est Monsieur Burelle (contremaître pour le déneigement) qui lui a dit que la neige allait être accumulée de l'arrière vers l'avant à la place d'un côté vers l'autre. Ceci aurait comme conséquence d'augmenter le volume de neige de 20 %.
Je l'informe qu'il y a non-conformité avec le CA émis (30 mètres de protection du cours d'eau).
Je laisse un message à monsieur Brunelle.

12-02-2009 Communication avec Monsieur Burelle, ville de Beloeil.

Il me dit qu'il y a 20 mètres et qu'il y a un chemin.
Je l'informe que je n'ai rien vu de tel, je lui transmets quelques photos de mon inspection par courriel.
Je lui demande s'il est disponible pour une rencontre terrain le lendemain, il est en vacance.
Nous allons fixer ultérieurement une inspection conjointe.

3. CONCLUSION

Le CA n'a pas été respecté, il n'y a pas 30 mètres de protection pour le cours d'eau.
Il y a d'infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

Une rencontre terrain avec le contremaître va être planifiée prochainement.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'attendre l'inspection commune avant l'envoi d'un avis d'infraction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300485507

Date de rédaction : Le 02-02-2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 12-02-2009

Vérifié par :

Date : 09-03-27

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : 28-02 2008

Intervention SAGIR : 300416616

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 11 février 2008

HEURE : Arrivée :

Départ :

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72

BUT : Suite à une plainte concernant le dépôt de neige dans un lieu non autorisé (au Garage municipal), je vais vérifier si le site autorisé est réellement complet et si les dispositions prévues au CA sont respectées (aucune neige ne doit être entreposée sur le bord du Ruisseau des trente, 30 mètres).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300416616

Date de rédaction : Le 28 février 2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

J'arrive sur les lieux et constate que :

- On ne peut plus accéder au site, il y a de la neige d'entreposer jusqu'à la clôture.
- Le site est saturé
- Il n'y a pas eu de neige d'entreposer sur 30 mètres adjacents au cours d'eau.



Photo 1 : Aucune neige d'entreposer dans les 30 mètres adjacent au ruisseau des Trente.



Photo 2 : L'entrée au site est saturée de neige.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas d'infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300416616

Date de rédaction : Le 28 février 2008

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 28 février 2008

Vérifié par :

Date : 08-02-29

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
Intervention SAGIR : 300363060

Date de rédaction : 13 juillet 2007
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 12 juillet 2007 HEURE : Arrivée : 11 :25
Départ : 12 :10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :
Dépôt à neige de Beloeil Ville de Beloeil
Lots 181 et 181-1 777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone
Marcel Burelle, travaux publics ville de Beloeil 514-821-5863

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	1			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin Nad 83.

BUT : Rencontre avec Monsieur Brunelle pour voir si les travaux correctifs sont à la satisfaction du MDDEP.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300359763

Date de rédaction : Le 1 juin 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

Un avis d'infraction a été transmis à la ville de Beloeil pour avoir aménagé le site de dépôt à neige en non-conformité avec le CA émis le 21 décembre 2006 et pour avoir produit une fausse déclaration.

À la dernière inspection, certains travaux correctifs n'étaient pas terminés.

Inspection :

J'accède au site par le boulevard Yvon l'Heureux Nord.

Je rencontre monsieur Burelle et nous procédons conjointement à l'inspection du site.

Je remarque que:

- Le fossé du côté nord du site a été relocalisé pour être sur le terrain de la ville et non chez le voisin. Un monticule de 200 mm a été aménagé.
- Le profilage du terrain est terminé (visible à l'œil que la pente du terrain est en direction du fossé).
- Il n'y a pas eu d'autre travail dans la rive.
- Il manque toujours la grille anti-vermine. Monsieur Brunelle me dit que le soudeur est en vacance et dès son retour il lui en fait faire une.



Photo 1 : Relocalisation du fossé et monticule de 200mm.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vue sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300359763

Date de rédaction : Le 1 juin 2007

3. CONCLUSION

Le fossé a été relocalisé et le monticule aménagé.
Le profilage du terrain est terminé.

Il n'y a plus infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

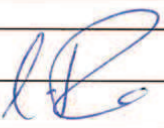
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

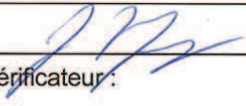
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau



Date : 13 juillet 2007

Vérifié par :



Date : 07-07-07

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
Intervention SAGIR : 300359763

Date de rédaction : 1 juin 2007
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 31 mai 2007 HEURE : Arrivée : 10 :50
Départ : 12 :05

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :
Dépôt à neige de Beloeil Ville de Beloeil
Lots 181 et 181-1 777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone
Marcel Burelle, travaux publics ville de Beloeil 514-821-5863

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	4			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin Nad 83.

BUT : Rencontre avec Monsieur Brunelle pour des précisions concernant les travaux correctifs.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300359763

Date de rédaction : Le 1 juin 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

Un avis d'infraction a été transmis à la ville de Beloeil pour avoir aménagé le site de dépôt à neige en non-conformité avec le CA émis le 21 décembre 2006 et pour avoir produit une fausse déclaration.

Nous leur demandons des travaux correctifs soient le retrait de la neige déposée dans les trente mètres de la bande riveraine ainsi que de s'assurer que l'eau de fonte se dirige vers le bassin de décantation.

Une lettre a également été envoyée le 18 mai 2007 et ce, suite à l'inspection du 10 mai 2007. Nous leur précisons dans celle-ci tous les travaux correctifs a réalisés ainsi qu'un échéancier.

Inspection :

J'accède au site par le boulevard Yvon l'Heureux Nord.

Je rencontre monsieur Burelle et nous procédons conjointement à l'inspection du site.

Je remarque que:

- Il y a eu retrait du remblai dans la rive du ruisseau des Trente. Je demande à Monsieur Brunelle d'y laisser pousser la végétation et de ne plus la couper.
- Il y a eu des corrections d'apporter à l'enrochement de l'émissaire pluvial. Par contre, il n'est pas conforme au CA. Largeur de 5 mètres à la base ainsi que sur le haut du talus (prévus : 3.5 mètres en haut et 2 mètres en bas du talus). Un géotextile a été installé. Il manque la grille anti-vermine.
- Début du reprofilage du terrain du côté nord du site et au nord du fossé. Lieu où devait être le monticule de 200 mm. Le terrain appartient au propriétaire voisin et celui-ci ne veut pas de monticules de terre chez lui. Le reprofilage fait en sorte que le terrain est plus haut du côté du fossé que le terrain du voisin. L'eau de fonte de la neige du terrain voisin ne pourra malgré l'absence d'un monticule franc de 200 mm s'écoulée vers le fossé.



Photo 1 : Retrait du remblai dans la rive du ruisseau des trente.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300359763

Date de rédaction : Le 1 juin 2007



Photo 2 : retrait du remblai dans la rive du ruisseau des trente.



Photo 3 : Enrochement à l'émissaire pluvial.



Photo 4 : Reprofilage du terrain au nord du site où devait être aménagé un monticule de 200mm.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300359763

Date de rédaction : Le 1 juin 2007

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

3. CONCLUSION

Le remblai a été retiré de la rive du ruisseau des trente.

Il y a eu correctifs à l'émissaire pluvial (pose d'un géotextile).

Il n'y aura pas de monticule de 200 mm comme prévu au CA mais il y aura reprofilage du terrain afin d'empêcher l'eau de fonte des neiges du terrain voisin de se rendre au fossé.

Lorsque la neige va être complètement fondu, il y aura correction du profil du site.

Il y a toujours infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

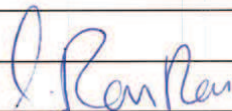
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de retourner sur le terrain lorsque tous les travaux correctifs seront terminés.

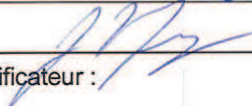
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau



Date : 1 juin 2007

Vérifié par :



Date :

07-07-07

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : 11 mai 2007

Intervention SAGIR : 300349789

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 10 mai 2007

HEURE : Arrivée : 11 :20

Départ : 12 :10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	()	(x)
Nombre :	19	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin Nad 83.

BUT : Vérifier si les fossés aménagés sont efficaces enfin d'empêcher l'eau de fonte de se rendre directement au cours d'eau.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

Un avis d'infraction a été transmis à la ville de Beloeil pour avoir aménagé le site de dépôt à neige en non-conformité avec le CA émis le 21 décembre 2006 et pour avoir produit une fausse déclaration.

Nous leur demandons des travaux correctifs soient le retrait de la neige déposée dans les trente mètres de la bande riveraine ainsi que de s'assurer que l'eau de fonte se dirige vers le bassin de décantation.

Suite à une discussion avec l'ingénieur de la ville, il m'apprend que des fossés (rigoles) ont été aménagés afin de diriger les eaux de fonte vers le bassin. La neige a été retirée sur environ 20 mètres du cours d'eau. Il me fait mention qu'il est impossible d'enlever l'autre 10 mètres, car c'est une montagne de neige.

Inspection :

J'accède au site par le boulevard Yvon l'Heureux Nord.

Je remarque :

- La présence d'une rigole à la base du monticule de 4 mètres longeant le boulevard Yvon-L'heureux (photo 16).
- Du remblai dans la bande riveraine de 10 mètres du ruisseau des Trente (fait non remarqué lors de la dernière inspection ou remblai récent, environ 1.5 à 2 pieds de haut).
- Des rigoles ont été aménagées tout le tour de la montagne de neige afin de recueillir les eaux de fonte et de les diriger vers le bassin.
- Présence d'un géotextile dans l'aménagement du bassin de décantation
- L'enrochement à l'émissaire pluvial ne correspond pas avec ce qui a été autorisé au CA. Largeur, longueur, épaisseur et profil de l'enrochement. Absence d'un géotextile et d'une grille anti-vermine.



Photo 1 et 2 : Remblai dans la bande riveraine de 10 mètres du ruisseau des Trente

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007



Photo 3-4 : Vu générale du remblai sur le site.



Photo 5 : Rigole aménagée à la base du dépôt de neige (Sud ouest du site).
Photo 6 : Remblai en rive.



Photo 7 : Rigole (fossé) aménagée à la base du dépôt de neige (côté ouest).
Photo 8 : Rigole aménagée pour diriger les eaux de fonte vers le bassin (côté ouest).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007



Photo 9 : Rigole aménagée pour diriger les eaux de fonte vers le bassin (côté nord ouest)



Photo 10-11 : Bassin de décantation.



Photo 12 et 13: Entrée des eaux de fonte dans le bassin de décantation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007



Photo 14 : L'enrochement à l'émissaire pluvial est non conforme au CA



Photo 15 : L'enrochement à l'émissaire pluvial est non conforme au CA



Photo 16-17 : Vu générale du terrain côté nord du site.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007



Photo 18 : Rigole aménagée du côté Sud est du site

Photo 19 : Rigole à la base du monticule de 4 mètres longeant le boulevard Yvon L'heureux.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vue sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite et à l'exception des photos 3-4, 10-11 et 13-14 qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

16-05-2007 Discussion avec Jean-Luc Comeau.

Il me dit que :

La terre a été mise dans la rive afin d'éviter que l'eau de fonte se rende directement au cours d'eau.

L'enrochement à l'émissaire pluvial a été réalisé à la hâte cet hiver puisque le CA a été émis en janvier.

On s'entend que pour le 8 juin les travaux suivants soient effectués :

- Retrait du remblai en rive
- Correctif de l'enrochement à l'émissaire pluvial pour le mettre conforme au CA
- Monticule de 200mm de haut du côté Nord du site

Lorsque que la neige sera toute fondue il y aura correctif du profil du site afin de le mettre conforme au CA.

3. CONCLUSION

Les fossés aménagés à la base du dépôt de neige sont efficaces. Les eaux de fonte se dirigent maintenant tous au bassin de décantation.

Il y a présence de remblai dans la rive du ruisseau des Trente.

Il y a quatre points majeurs à corriger soient :

- Retrait du remblai en rive
- Correctif de l'enrochement à l'émissaire pluvial pour le mettre conforme au CA
- Monticule de 200mm de haut du côté Nord du site
- profil du site afin de le mettre conforme au CA.

Il y a toujours infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300349789

Date de rédaction : Le 11 mai 2007

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'une lettre à la ville pour officialiser l'entente avec Monsieur Comeau.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau *C. Rondeau* Date : 16-05-2007

Vérifié par : *J.B.* Date : 07-05-18

Commentaires du vérificateur :

CERTIFIÉ

Longueuil, le 12 avril 2007

AVIS D'INFRACTION

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
400388320

Objet Dépôt de neiges usées dans un lieu aménagé en non conformité au certificat d'autorisation émis le 21 décembre 2006, lots 181 et 181-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu de Beloeil, Ville de Beloeil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 21 mars 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir procédé à l'élimination de neiges usées dans un lieu aménagé en non-conformité au certificat d'autorisation émis le 21 décembre 2006 (neige dans la rive du ruisseau des Trente, emplacement du chemin d'accès, absence du monticule côté nord du site, etc)
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 123.1
2. Avoir produit une fausse déclaration dans la lettre du 29 janvier 2007 à la signature de M. Jean-Luc Comeau, ing. dans laquelle vous nous attestez que les travaux d'aménagement au dépôt de neiges usées ont été exécutés conformément aux plans et devis liés au certificat d'autorisation délivré par le MDDEP
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 121

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



Nous vous demandons donc de procéder sans délai au retrait des neiges usées déposées dans la bande de trente mètres bordant le ruisseau des Trente et les déposer à l'intérieur de la zone autorisée sur votre site d'élimination de neige en prenant les moyens nécessaires pour que toutes les eaux de la fonte des neiges se dirigent vers le bassin de décantation et non directement vers le ruisseau des Trente. De plus, veuillez, d'ici au **15 juillet 2007**, apporter les modifications ou compléter les ouvrages non réalisés à ce jour afin de rendre ce site de dépôt à neige conforme au certificat d'autorisation qui vous a été délivré.

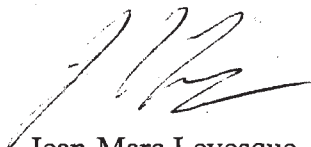
Veillez nous confirmer dès réception du présent avis les suites qui y seront données pour vous y conformer.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/CR/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
Intervention SAGIR : 300342959

Date de rédaction : 27 le mars 2007
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 21 mars 2007 HEURE : Arrivée : 13 :15
Départ : 14 :04

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt à neige de Beloeil
Lots 181 et 181-1

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Ville de Beloeil
777, boulevard Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Nom / Adresse

Rencontre oui [] non [x]

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	()	(x)
Nombre :	7	1		1 point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin Nad 83.

GPS 1 : N 45 34 30.4 WO 73 13 08.7; Neige au niveau de la rive du ruisseau des Trente.

BUT : Vérifier si l'aménagement du site de dépôt à neige est conforme au certificat d'autorisation émis le 21 décembre 2006.

Nous avons reçu une lettre confirmant que l'aménagement du site a été exécuté conformément aux plans et devis intégrés au CA (lettre du 29 janvier 2007 à la signature de Jean-Luc Comeau, ingénieur).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300342959

Date de rédaction : 27 Le mars 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'accède au site par le boulevard Yvon l'Heureux. Un employé de la ville est sur les lieux. Il est en train de souffler la neige. Il n'est pas au courant des détails de l'aménagement du site.

Je fais le tour du terrain et constate plusieurs différences d'avec le plan GC01A1 (plan inclut au CA):

- À l'entrée du site : absence de la clôture grillagée 1.8 mètres de haut et barrières doubles.
- Le monticule de 4 mètres sur le bord du boulevard Yvon l'heureux est présent mais les conifères ne sont pas encore en place (30 sur 3 rangées, photo 1).
- Le fossé existant du côté nord du site était à reprofiler. Je ne peux faire le constat puisque le fossé est couvert de neige (photo 2).
- Il y a manque d'un monticule de 200mm de haut le long de ce fossé existant.
- Le bassin de décantation est présent les détails de son aménagement n'ont pu être vérifiés vu les conditions d'enneigement (photo 3).
- La clôture fait le pourtour du bassin et non comme prévu au plan où elle borde le ruisseau des Trente (photo 3).
- Piézomètre installé comme planifié, dans la rive à l'ouest du site (photo 4).
- Le chemin d'accès n'est pas du côté du ruisseau des Trente comme projeté. Il se trouve du côté nord du site.
- il devait y avoir environ 30 mètres de distance entre le ruisseau et le commencement du dépôt à neige (10 mètres de rive et 20 mètres pour le chemin d'accès). En réalité, je retrouve de la neige dans le 10 mètres de rive. Les eaux de la fonte des neiges se dirigent directement vers le ruisseau (photo 5-6-7).



Photo 1 : Monticule sur le bord du Boulevard Yvon-l'Heureux (manque la plantation de conifère). Vu sur les travaux en cours de réalisation lors de mon inspection.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300342959

Date de rédaction : 27 Le mars 2007



Photo 2 : Vu sur le côté nord du site. Présence du fossé existant à reprofiler et du chemin d'accès qui devait être du côté sud du site (sur le bord du ruisseau).



Photo 3 : Bassin de décantation. La clôture ne fait que le pourtour du bassin et non comme prévu au plan.



Photo 4 : Piézomètre installé dans la rive du ruisseau (comme indiqué au plan).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300342959

Date de rédaction : 27 Le mars 2007



Photo 5 : Bande riveraine du ruisseau des Trente.



Photo 6 : Bande riveraine du ruisseau des Trente. (neige dans la rive et **eaux de fonte** se dirigent vers le ruisseau)



Photo 7 : Bande riveraine du ruisseau des Trente (neige présente dans la rive).

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300342959

Date de rédaction : 27 Le mars 2007

Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite pour apparaître par ensemble de deux dans le rapport.

3. CONCLUSION

Le site de dépôt à neige n'a pas été aménagé conformément au certificat d'autorisation. Il y a plusieurs différences notées (voir la section descriptions de l'inspection). Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 123.1 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

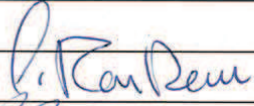
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de l'envoi d'un avis d'infraction.

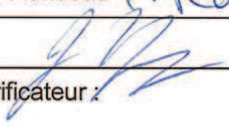
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau



Date : 28-03-2007

Vérifié par :



Date : 07-04-05

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : Le 30 mars 2006

Intervention SAGIR : 300205349

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 14 mars 2006

HEURE : Arrivée : PM

Départ : PM

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Dépôt de neiges usées de Beloeil
Lot 181 cadastre de la paroisse de Saint-
Mathieu de Beloeil, Beloeil

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Municipalité de Beloeil
1010, rue Dupré
Beloeil (QC) J3G 4A8

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT : Vérifier si le site non autorisé est en opération.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300205349

Date de rédaction : Le 30 mars 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

Le site de dépôt à neige sur le lot 181 est en opération depuis 1991.

Le 20 mars 200, on leur émet un avis d'infraction pour avoir admis le dépôt de neige dans un lieu où un programme d'assainissement n'a pas été approuvé et pour lequel un CA n'a pas été délivré.

Le 17 octobre 2000, nous recevons une demande d'autorisation.

Le 17 mars 2004, nous leur transmettons une lettre identifiant les documents manquants pour pouvoir traiter leur demande.

Le 21 avril 2004, nous fermons le dossier, faute de la réception des dits documents.

Le 10 mars 2005, un avis d'infraction a été émis pour avoir fait le dépôt de neige dans un endroit non autorisé.

À la fin de l'année 2005 nous recevons une lettre identifiant qu'ils ne peuvent émettre un certificat de conformité au règlement de zonage puisque l'usage est non-conforme au règlement.

Inspection :

J'arrive sur les lieux par le boulevard Yvon l'heureux Nord et constate qu'il n'y a pas de neige de déposer sur le lot 181.



Photo 1 : Vu sur le site exempt de neige, site utilisé l'an dernier comme dépôt à neige usée.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300205349

Date de rédaction : Le 30 mars 2006



Photo 2 : Vu sur le site exempt de neige, site utilisé l'an dernier comme dépôt à neige usée.

Conversation téléphonique du 30 mars 2006 : Avec la secrétaire de Monsieur Comeau ville de Beloeil (Il est présentement en convalescence). Elle m'indique que la ville a une entente avec la ville de Mont Saint-Hilaire pour la gestion de leur neige usée.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas eu de dépôt de neige à cet endroit cette année.

Il n'y a pas d'infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE ni à l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de demander d'avoir une copie de l'entente entre les deux villes et la fermeture du dossier.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300205349

Date de rédaction : Le 30 mars 2006

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : *Christine Turdeau* Date : *30-03-2006*

Vérifié par : *Mario Desjardins* Date : *2006/08/01*

Commentaires du vérificateur :



CERTIFIÉ

Longueuil, le 10 mars 2005

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Beloeil
1010, rue Dupré
Beloeil (Québec) J3G 4A8

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
400195310

Objet Dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé, lot 181 du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, municipalité de Beloeil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 février 2005 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

Avoir procédé à l'élimination de neiges usées dans un lieu non autorisé et exploité un tel lieu sans détenir le certificat d'autorisation requis;

- - Loi sur la Qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)
- . article 22

- Règlement sur les lieux d'élimination de neige (c.Q-2, r. 15.1)
- . article 1.

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement et définitivement tout dépôt de neiges à ce lieu d'élimination et à tout autre lieu non autorisé.

...2



N/Réf. : 7316-16-01-5704001
400195310

2

Veillez de plus nous déposer, d'ici le 1^{er} avril 2005, un plan correctif visant à régulariser la situation en matière de gestion des neiges usées sur votre territoire.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau, au (450) 928-7607, poste 377.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/CR/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : Le 16 février 2005

Intervention SAGIR : 300201685

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 9 février 2005 HEURE : Arrivée : AM
Départ : AM

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :
Dépôt de neiges usées de Beloeil Municipalité de Beloeil
Lot 181 cadastre de la paroisse de Saint- 1010, rue Dupré
Mathieu de Beloeil, Beloeil Beloeil (Qc) J3G 4A8

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	()	(x)
Nombre :				Point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT : Vérifier si le site de dépôt de neige non autorisé est en opération.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300201685

Date de rédaction : Le 16 février 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte;

Le site de dépôt de neiges sur le lot 181 est en opération depuis avant 1991.
Le 20 mars 2000, on leur émet un avis d'infraction pour avoir admis le dépôt de neige dans un lieu où un programme d'assainissement n'a pas été approuvé et pour lequel un CA n'a pas été émis.

Le 17 octobre 2000, nous recevons une demande d'autorisation.

Le 17 mars 2004, nous leur transmettons une lettre identifiant les documents manquants pour pouvoir traiter leur demande.

Le 21 avril 2004, nous fermons le dossier, faute de la réception des dits documents.

Inspection :

J'arrive sur les lieux par le boulevard Yvon L'Heureux Nord.

J'aperçois une pancarte identifiant le dépôt à neige de la ville de Beloeil (photo 2). J'entre sur le terrain et constate un monticule de neige.

Je prends un point GPS et des photos.

3. CONCLUSION

Le dépôt à neige sur le lot 181 est en opération sans détenir les autorisations nécessaires.

Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE et article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001
300201685

Date de rédaction : Le 16 février 2005

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau *Christine Rondeau* Date : 16 février 2005

Vérifié par : *J. P. H.* Date : 05-03-07

Commentaires du vérificateur :

7316-16-01-5704001 Depot neiges Belœil
9fev05



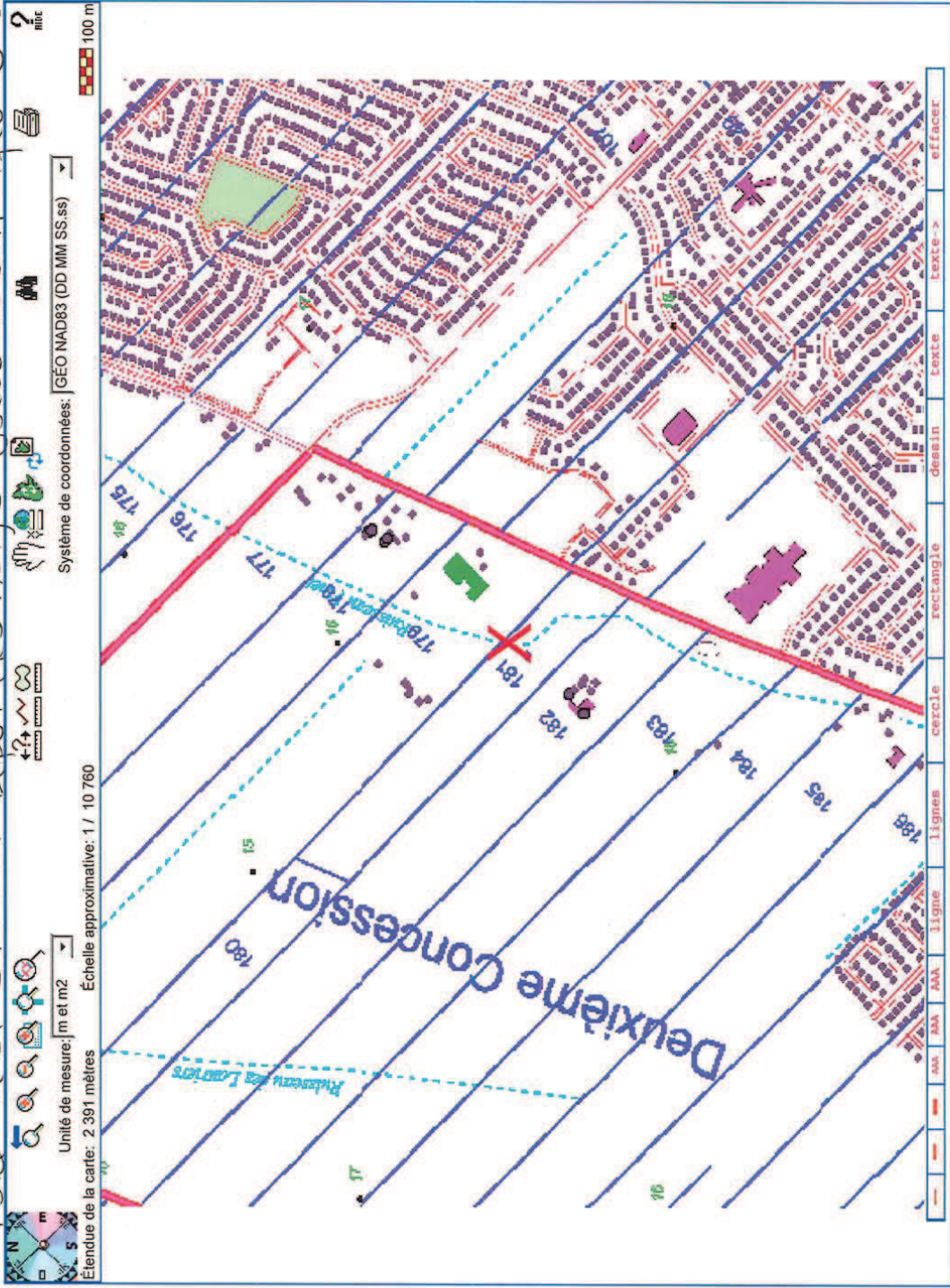
photo 1: Vu sur le site de dépôt des
neiges



photo 2: Vu sur l'affiche indiquant le
site de dépôt à neige

c12

F 316-1641-5704001 Depot des neiges Usées Bevoir a leways CR.



CERTIFIÉ

Le 20 mars 2000

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Belœil
777, rue Laurier
Belœil QC J3G 4S9

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Objet : Dépôt de neige sur les lots 181 et 181-1 du cadastre de la paroisse de
Saint-Mathieu-de-Belœil, municipalité de Belœil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 mars 2000, par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au Règlement :

1. Avoir admis le dépôt de neige dans le lieu d'élimination de neige situé à l'endroit décrit ci-haut pour lequel un programme d'assainissement n'a pas été approuvé dans le délai prescrit ou pour lequel un certificat d'autorisation n'a pas été émis;
 - Règlement sur les lieux d'élimination de neige
D.1063-97, (1997) 129 G.O. II, 5765 (97-09-18) [c. Q-2, r. 15.1]
 - article 1.

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bureau 205
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



Nous vous demandons donc de nous déposer un plan correctif avec un échéancier de réalisation et ce, d'ici le 19 avril 2000. Dans le cas où la poursuite de l'exploitation du lieu précité est envisagée, par cet échéancier, vous devez vous engager à nous soumettre la demande du ou des certificats d'autorisation d'ici le 19 mai 2000 et à aménager les lieux conformément à l'autorisation et ce, avant le 1^{er} novembre 2000.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez communiquer avec M. Gino Zoccali, technicien, au (450) 928-7607, poste 252 ou avec M. Pascal Ledoux, analyste, au (450) 928-7607, poste 247.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef du Service municipal
et hydrique,



Gilles Bernier, ing.

GB/GZ/gz

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : Le 17 mars 2000

1. IDENTIFICATION

- **DATE D'INSPECTION :** Le 8 mars 2000
- HEURE : Arrivée : 16h00 Départ : 16h15
- **INSPECTEUR :** Gino Zoccali
- **ACCOMPAGNÉ DE :**
- **LIEU INSPECTÉ**
Lots 181 et 181-1
Boulevard L'Heureux
Beloil
- **ADRESSE POSTALE** (si différente)
Municipalité de Beloeil
777, rue Laurier
Beloil, QC J3G 4S9
- **PLAIGNANT / PLAIGNANTE :** Rencontre oui [] non []
- NOM / ADRESSE TÉLÉPHONE
- **PERSONNES RENCONTRÉES :**
- NOM / FONCTION TÉLÉPHONE
- **PIÈCES ANNEXÉES :**
- PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
[3] [] [] [1]
- Nombre :
- ÉCHANTILLONS :
- EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS
[] [] [] [] [] []
- AUTRES ANNEXES (précisez) :
- **BUT :**
- Vérifier l'exploitation d'un site de dépôt de neiges usées opérant sans certificat d'autorisation ou programme d'assainissement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : Le 17 mars 2000

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lots 181, et 181-1, j'ai constaté la présence de neiges usées (photo 1,2, et 3).

Lors d'un appel téléphonique M. Jean-Luc Comeau (450) 536-2884, directeur des services techniques, m'a confirmé que le site de dépôt de neige **EST** sur les lots 181, et 181-1. Il me confirme aussi que le site était en opération avant 1991.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5704001

Date de rédaction : Le 17 mars 2000

3. CONCLUSION

Il y a présence de neiges usées sur les lots 181 et 181-1. Puisque ces neiges ont fait l'objet d'un enlèvement et d'un transport, et qu'aucune demande de certificat d'autorisation n'a été faite, il y a dérogation en vertu de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

N.B. - Puisque ce site de dépôt de neige était en opération avant 1991, selon la politique sur l'élimination des neiges usées, il est exclu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction pour avoir admis le dépôt de neige sans avoir obtenu les autorisations requises (un programme d'assainissement approuvé dans le délai prescrit (du 18-09-1997 au 18-09-1999), ou un certificat d'autorisation) : Règlement sur les lieux d'élimination de neige ; article 1.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR :

Gino B. Foccali

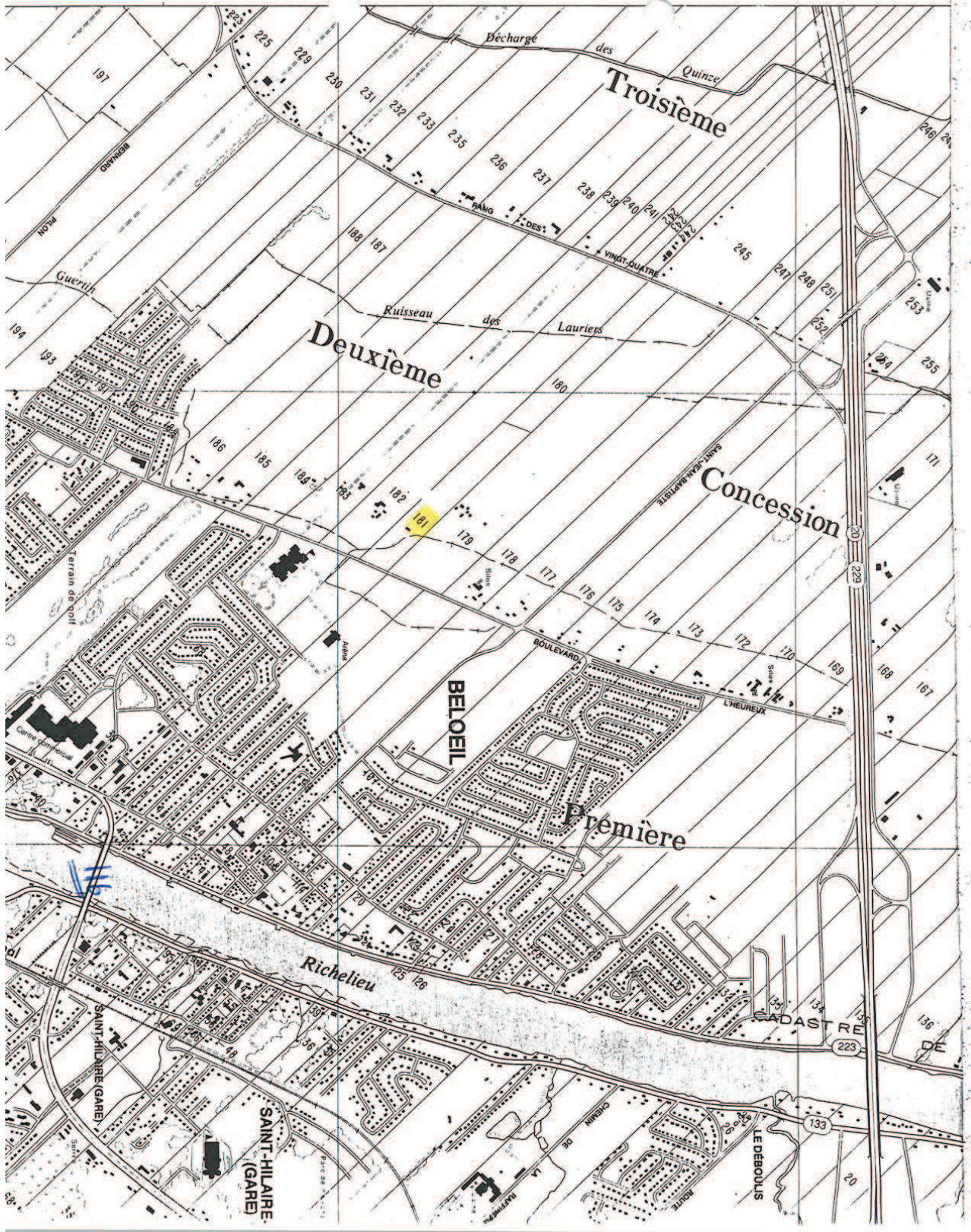
DATE : Le 17 mars 2000

• VÉRIFIÉ PAR :

M. Raymond

DATE : 2000-04-

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Numéro de dossier :

7316-16-01-

Photos # : 1, 2, et 3	Date : 8 MARS 2000	Notes :
Identification : SITE DES NEIGES USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE BELOEIL. LOTS 181. + 181-1.		
Municipalité : BELOEIL		

